

Réunion du 1 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER

Absent(s) :

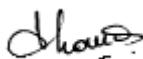
Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

N° CP/2014/784 - Coopération transfrontalière - 2113
Bourses service civique en Allemagne - Projet Jazz en frontière

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer 4 bourses d'un montant total de 1 600 € (400 € par bourse) à 4 jeunes Bas-Rhinois figurant à l'annexe jointe à la présente délibération, au titre du dispositif Bourse Service Civique en Allemagne, et d'autoriser le versement de celles-ci. L'aide accordée fera l'objet d'un versement sous réserve de présentation des justificatifs requis figurant au guide des aides ;
- d'attribuer, conformément au tableau annexé à la présente délibération, une subvention de 4.300 € au Relais culturel de Wissembourg pour le projet Jazz en frontière et d'autoriser le versement de celle-ci, par dérogation au règlement financier, dès l'accord notifié par courrier postal (l'aide accordée pourra faire l'objet d'un reversement calculé au prorata des dépenses non conformes à l'objet de la subvention et/ou non réalisées au regard du budget prévisionnel) ;
- d'approuver la convention financière relative au projet Jazz en frontière, jointe à la présente délibération, et d'en autoriser la signature par le président du Conseil Général.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141201-lmc190815-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/12/14